

PAS D'EXAMEN SANS PRESCRIPTION



**VOUS AVEZ
RENDEZ-VOUS
POUR UN EXAMEN
RADIOLOGIQUE?**

**MERCI DE PRÉSENTER
VOTRE PRESCRIPTION**

POURQUOI SE MUNIR DE SA PRESCRIPTION ?

Disposer d'une prescription est une obligation légale.

JE N'AI PAS DE PRESCRIPTION MEDICALE. QUE FAIRE ?

Veuillez recontacter votre médecin afin d'obtenir une prescription.

J'AI OUBLIÉ MA PRESCRIPTION. QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Votre examen ne sera pas réalisé.

**MERCI POUR VOTRE
COLLABORATION.**

